

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 7 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/12/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/12/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. CHARDRON Yann

2023/098 – Location salle d'animation - sise sur l'espace de loisirs - Révision de tarifs

Vu la délibération n° 2023/004 du 03 février 2023 fixant les tarifs de location de la salle d'animation du camping,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Réviser les tarifs de location de la salle d'animation du camping comme suit :

Descriptif	Commune ou agents communaux hors Commune		Hors Commune	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Vin d'honneur – réunion sans vaisselle	58.33 €	70,00 €	83.33 €	100,00 €
Vin d'honneur – réunion avec vaisselle	66.67 €	80,00 €	95.83 €	115,00 €
Repas sans vaisselle	108.33 €	130,00 €	158.33 €	190,00 €
Repas avec vaisselle				
Forfait chauffage (30% du montant de la salle)	30%		30%	
Soirée Associations une fois par an	Gratuit		/	
A partir du 2ème jour réduction de 50 % des tarifs	- 50 %		- 50 %	
Caution	300,00 €		300,00 €	
Arrhes à la réservation 50 % du montant de la location de la salle	50 %		50 %	

- maintenir les tarifs pour le remplacement de la vaisselle cassée, fixé par délibération n° 2021/105 en date du 03/12/2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2023
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. CHARDRON Yann

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.